ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baux à construction

Question écrite n° 47799

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre du logement sur le problème des baux à construction. Suite à la mise en place de l'ILC (indice des loyers commerciaux) destiné à modérer les loyers commerciaux et à l'ILT (indice des loyers tertiaires) actuellement à l'étude par les pouvoirs publics, il apparaît que les baux à construction restent pour le moment basés sur l'ICC (indice du coût de la construction), c'est-à-dire impactés cette année de plus de 8,85 %. Cette situation est vivement critiquée par les entreprises de ce secteur d'activité. Il semble aujourd'hui important d'apporter des réponses aux incompréhensions que suscitent ces différences. Aussi, il lui demande quelles sont les suites et l'explication qu'elle entend apporter.

Données clés

Auteur : M. Michel Sainte-Marie
Circonscription : Gironde (6e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47799
Rubrique : Baux
Ministère interrogé : Logement
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4154
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)